RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°29/2020

L'an deux mille vingt et le neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR BAS ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 JUIN 2020
Présents : M BONNEAU François, M LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, M BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M CAMALY Julien, M COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, M DECROCK Frédéric, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M DELANNE Claude, M FILELLA Davis, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, M PENEL Franck, M ROGE Pierre, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SENEGA DUPRE Patricia, Mme Eva SOUBIELLE
Secrétaire de séance : M. Jean-Louis BERTRAN DE BALANDA

Objet : Location 1er étage appartement 4 place du Progrès

Monsieur Le Maire expose :

L'appartement communal situé 4 place du Progrès 1er étage sera libre de tout occupant le 1er juillet 2020 suite au départ le 30 juin 2020 du locataire M. GRANAT Eric

Cet appartement peut donc être proposé à la location à compter du 1er juillet 2020

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que cet appartement fait l'objet d'une demande de location de la part de Madame Alexandrine SERRAT et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE de louer à Monsieur Alexandrine SERRAT le logement communal 4 place du Progrès 1er étage pour une durée de 3 ans à compter du 1er juillet 2020,
- FIXE le montant du loyer à 340,00 €,
- DIT que ce loyer sera révisé tous les ans le 1er juillet selon la formule suivante : nouveau loyer = loyer précédent x (dernier indice de référence des loyers connus / indice de référence des loyers du même trimestre de l'année précédente).
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le contrat de location tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
François BONNEAU

MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE (66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 10 JUIN 2020

Monsieur le Maire présente le dossier de consultation des entreprises tel que rédigé pour envoie à la publication dans un journal d'annonces légales – l'indépendant

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises tel que présenté
- AUTORISE Monsieur Le Maire à lancer une consultation telle que décrite ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
François BONNEAU

MAIRIE DE LA TOUR-BAGNE (66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 10 JUIN 2020